
Paralegal (BF), en consultation

- ▷ Nouveau règlement d'examen professionnel publié pour consultation dans la Feuille fédérale du 15 décembre 2021. Cette fiche sera remplacée dès que le règlement d'examen professionnel supérieur aura été approuvé.

Description brève

Les paralegal sont des professionnels/les formés/es au droit qui soutiennent le travail des avocats dans de nombreux domaines. Ils/elles disposent de plusieurs années d'expérience professionnelle dans le milieu juridique et ont suivi une formation spécialisée complémentaire, mais ne sont pas titulaires d'un diplôme académique en droit. Les paralegal travaillent principalement dans des cabinets d'avocats, mais aussi dans des services juridiques, dans le domaine des ressources humaines ou dans d'autres services spécialisés de grandes entreprises, comme la propriété intellectuelle, dans des administrations ou dans des cabinets spécialisés en droit des marques et des brevets. En outre, les paralegal sont également actifs/ves dans le domaine de la conformité juridique, par exemple auprès de compagnies d'assurance, de prestataires de services financiers, de sociétés fiduciaires ou des pouvoirs publics. Les paralegal exercent des activités de soutien aux avocats, identifient les questions juridiques pertinentes et surveillent les différentes procédures. Ils/elles coordonnent également la coopération avec des spécialistes externes dans tous les domaines. Les paralegal font généralement partie des cadres subalternes des cabinets d'avocats, des entreprises et des organismes gouvernementaux.

Organe responsable

L'organisation du monde du travail suivante constitue l'organe responsable:

- Fédération Suisse des Avocats SAV-FSA

Admission

Sont admis/es à l'examen final les candidats/es qui:

- a) possèdent un certificat fédéral de capacité (CFC), un diplôme d'une école de culture générale (maturité) ou une qualification équivalente et, au moment de la candidature, ont au moins trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine concerné avec un taux d'occupation de 100% dans le domaine juridique. En cas de travail à temps partiel, l'expérience professionnelle dans le domaine concerné est prise en compte au prorata;

ou

- b) sont titulaires d'un diplôme de spécialiste en droit ES et ont au moins deux ans d'expérience professionnelle dans le domaine concerné avec un taux d'occupation de 100% dans le domaine juridique au moment de la candidature. En cas de travail à temps partiel, l'expérience professionnelle dans le domaine concerné est prise en compte au prorata;

et

- c) présentent un extrait du casier judiciaire qui ne date pas de plus de six mois et qui montre qu'il n'y a pas de sanctions incompatibles avec l'activité de Paralegal.

Examen

L'examen final comprend les épreuves ci-après: 1) trois études de cas venant de la propre pratique (écrit), 2) entretien professionnel sur l'une des études de cas soumises (oral), 3) étude de cas prédéfinie (écrit), 4) situation de conversation (jeu de rôle, oral).

Titre

Les titulaires du brevet sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Paralegal avec brevet fédéral
- Paralegal mit eidgenössischem Fachausweis
- Paralegal con attestato professionale federale

La traduction anglaise recommandée est:

- Paralegal, Federal Diploma of Higher Education

Pour en savoir plus

Fédération Suisse des Avocats SAV-FSA

www.sav-fsa.ch/fr/home.html